

66 (XXII). Coopération commerciale régionale

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Notant avec une profonde inquiétude qu'en dépit des efforts persistants que les pays en voie de développement appartenant à la région déploient pour diversifier leur production, améliorer la qualité de leurs exportations et intensifier leur campagne d'exportation, les recettes d'exportation de ces pays continuent d'augmenter beaucoup plus lentement que leurs besoins d'importation, leurs réserves d'or et de devises ont baissé dans l'ensemble, leurs termes généraux de l'échange se sont aggravés et leur part du commerce intrarégional a nettement diminué,

Notant aussi la préoccupation que les pays en voie de développement membres de la CEAEAO ont exprimée au sujet des problèmes auxquels ils se heurtent dans les efforts qu'ils font pour élargir leurs marchés d'exportation,

Rappelant la résolution 45 (XIX) qu'elle a adoptée à sa dix-neuvième session, en mars 1963, sur les mesures propres à stimuler la coopération économique régionale en vue du développement du commerce et de l'industrie, ainsi que la résolution sur la coopération économique en Asie, adoptée en décembre 1963 à la Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie,

Réaffirmant la nécessité croissante et pressante, pour les pays de la région de la CEAEAO, de coopérer plus étroitement entre eux, à l'échelon tant régional que sous-régional, dans le domaine du commerce, notamment en ce qui concerne la libération des échanges, les transports et le fret maritimes, ainsi que les problèmes relatifs aux produits de base, afin d'accélérer le développement du commerce dans la région,

Considérant les principes et recommandations que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève, a adoptés en vue de la normalisation et du développement du commerce international, et en particulier ses recommandations relatives aux échanges entre les pays en voie de développement eux-mêmes,

Notant avec satisfaction les dispositions prises par le Secrétaire exécutif de la CEAEO, conformément aux résolutions susmentionnées concernant le commerce, les transports maritimes et le fret, pour réunir le Groupe de travail sur la libération des échanges et le Groupe de travail sur les transports maritimes et le fret, ainsi que pour fournir des services consultatifs aux gouvernements de pays de la région,

Se félicitant de la résolution sur la coopération économique dynamique en Asie - et particulièrement de la partie B de cette résolution - que la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération économique en Asie a adoptée à l'unanimité en décembre 1965 et par laquelle elle invitait les gouvernements des pays membres appartenant à la région à examiner d'urgence et sérieusement les recommandations de ces deux groupes d'experts, engageait ces gouvernements à étudier plus avant les mesures de coopération commerciale régionale et recommandait de constituer un groupe d'étude composé de représentants de pays de la région pour examiner les aspects financiers de l'expansion du commerce, d'intensifier les études de la CEAEO consacrées à la rationalisation des transports maritimes et du fret ainsi que de prendre les dispositions nécessaires en vue de créer des conseils nationaux de chargeurs et peut-être, ultérieurement, un conseil régional de chargeurs,

Considérant que certains pays de la région ont pris l'initiative de constituer des zones de libre-échange sur une base sous-régionale et d'entreprendre une action commune en matière de transports maritimes et de fret,

Demande aux gouvernements des pays membres appartenant à la région de redoubler d'efforts pour favoriser la coopération commerciale sur une base régionale et sous-régionale en recherchant les moyens pratiques d'appliquer des mesures propres à libérer les échanges et en faisant le nécessaire pour convoquer à bref délai, sous les auspices de la CEAEO, une réunion de représentants des pays intéressés de la région, afin d'arrêter les grandes lignes de consultations utiles, tant bilatérales que multilatérales, entre ces pays;

Engage les gouvernements des pays membres intéressés appartenant à la région à poursuivre avec une vigueur et une détermination accrues les efforts qu'ils déploient pour résoudre comme il convient les problèmes de transports maritimes et de fret par des accords de coopération avec d'autres pays de la région, sans exclure la possibilité de s'assurer le concours de pays extérieurs à la région et en tenant compte des recommandations du Groupe de travail sur les transports maritimes et le fret;

Prie le Secrétaire exécutif d'accorder une haute priorité aux projets de coopération commerciale régionale, de continuer à fournir aux gouvernements des pays de la région des services consultatifs et une assistance aux fins de la présente résolution, d'engager avec les gouvernements intéressés des consultations sur ces questions et d'entreprendre les études techniques et autres préparatifs nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente résolution.

346ème séance,  
31 mars 1966.

67 (XXII). Foire internationale d'Asie

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 61 (XXI) relative à la Foire internationale d'Asie, qu'elle a adoptée à sa vingt et unième session, en mars 1965,

Notant avec satisfaction l'appui que ce projet a reçu dans le monde entier de la part des gouvernements et des organisations commerciales,

Félicitant le Gouvernement thaïlandais de s'être occupé avec autant de succès de l'organisation de la Foire, et le secrétariat de la CEAEAO d'avoir fourni les services d'un expert chargé de conseiller le pays hôte et les pays membres participants de la région sur les questions techniques relatives à la foire,

Convaincue que la Foire internationale d'Asie est un exemple remarquable de coopération de la part des pays d'Asie et que des manifestations analogues, organisées à intervalles appropriés dans divers pays de la région, stimuleraient encore le commerce et le développement en Asie,

Se félicite de la déclaration dans laquelle le représentant de l'Iran a exprimé l'intention de son gouvernement d'organiser la deuxième Foire internationale d'Asie à Téhéran, en 1969;